



la SANTE un DROIT pour TOUS

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0614555478

santedroitpourtous33@gmail.com

Membre de la **COORDINATION NATIONALE** des Comités de Défense
des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Communiqué de presse du 27 février 2023

Après la condamnation de Bassam EL ABSI par la Cour d'Assises de Bordeaux ...le mutisme de l'Ordre des médecins va-t-il se poursuivre ?

Après cette énième affaire de médecin prédateur sexuel qui vient de passer en Cour d'Assises à Bordeaux (Bassam EL ABSI vient d'être condamné à 17 ans d'emprisonnement et 5 ans de suivi socio-judiciaire), nous sommes satisfaits que les personnes victimes soient enfin judiciairement reconnues, même si leur agresseur n'est pas passé aux aveux et peut encore faire appel dans les 10 jours. La tolérance sociétale à la culture du viol est ainsi minorée, la sanction prononcée par la Cour s'ajoute à la solidarité et au soutien qui se sont exprimés durant la semaine du procès.

Simultanément, la recherche et la connaissance des co-responsabilités dans ce dossier EL ABSI nous semblent importantes à établir. Nous avons déjà dévoilé celle de l'Ordre des médecins qui l'a protégé pendant 16 ans. Il est resté muet durant ce procès et ne répond toujours pas à nos questions multiples et à notre demande de transparence sur les décisions qu'il a prises depuis 2002, à l'occasion des nombreuses alertes (de personnes victimes et de médecins) qui lui sont parvenues.

Nous allons donc intensifier notre démarche car nous sommes persuadés que les nombreuses affaires de ces dernières années, pointées du doigt par la Cour des Comptes en décembre 2019, ne sont que la partie émergée de l'iceberg des « Omertés confraternelles » pratiquées trop souvent par cette institution ordinaire.

A l'approche du 2^o procès en pédocriminalité de Joël LE SCOUARNEC en Cour d'Assises à Vannes (l'instruction a retenu 312 personnes victimes, dont 85% étaient mineures au moment des faits), nous réaffirmons que l'Ordre des médecins a eu des négligences coupables et durables dans cette affaire également, inédite par son ampleur.

Il nous semble donc indispensable et incontournable :

-de faire le bilan de cette juridiction ordinaire qui prétend « faire le ménage dans la profession dans l'intérêt des patients » mais qui pratique trop souvent une indifférence à la parole et au vécu des victimes, (qu'elles soient majeures ou mineures) et laisse dans l'impunité des médecins prédateurs sexuels ;

-que nos responsables politiques envisagent les évolutions nécessaires pour que nos valeurs républicaines ne soient pas bafouées par ce type de juridiction médicale parallèle qui montre sa nocivité dans plusieurs domaines et qui selon nous doit être supprimée.*

**cf les affaires IZARD et FERICELLI, sanctionnées à nouveau récemment et lourdement par « leur Ordre » pour signalements de suspicions d'enfants maltraités !*